



VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSéance du mardi 30 septembre 2025
19 heures 00

NM/CR

N° 003300

Ressources
humaines - Ratios
d'avancement de
grade 2025

Publié le :

Mardi 2 octobre 2025

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 2
Mme Céline CELCE,
M. Henri GIORGETTI

ABSTENTION(S) : 0

Le 30 septembre 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003300-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis de l'instance consultative de dialogue social.

Le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion exprimé sous la forme d'un pourcentage appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Il est précisé également que ce taux, dit « ratio promus/prouvables » est librement fixé par l'assemblée délibérante et peut varier entre 0 et 100 %.

Vu, le Code Général de la Fonction Publique, article L.522-27 ;

Considérant, les critères retenus par les Lignes Directrices de Gestion en matière de valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle ;

Considérant, que le Comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité au cours de sa séance du 9 septembre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Accepte, les taux de promotion d'avancement de grade pour 2025 tels que prévus au tableau ci-dessous :

FILIERE	Catégorie	Grades d'origine	Grades d'avancement	RATIOS
Administrative	C	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	0%
	B	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	0%
Animation	C	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation Principal 1 ^{ère} classe	100%
	B	Animateur	Animateur Principal 2 ^{ème} classe	100%
Sportive	B	Educateur des APS	Educateur Principal 2 ^{ème} classe	100%
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	18%
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	43%
	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal	0%

Rappelle, que ces taux d'avancement de grade constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Précise, que si le calcul des taux aboutit à un chiffre décimal, ce chiffre sera arrondi à l'entier immédiatement inférieur.

Dit, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de la compétence exclusive du Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003300-DE
Date de réception : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Cécile BARBIER
Secrétaire de séance



Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt